



Budget 2018 : l'art de l'illusion...

Le ministère de l'Éducation a présenté aux organisations syndicales la carte des moyens de la rentrée 2018 au comité technique ministériel de décembre 2017.

Quelques semaines avant, nous avons déjà noté une baisse significative des postes offerts aux concours du second degré, alors que le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter.

Dans le second degré la hausse démographique se poursuivra jusqu'en 2022, avec 26 242 élèves en plus en 2018, cette baisse de moyens aura un impact sur nos conditions de travail dès la prochaine rentrée.

Plusieurs académies voient leur nombre de postes diminuer alors qu'il est établi, par le ministère lui-même, qu'elles devront accueillir plus d'élèves ce qui est le cas pour Besançon, Orléans-Tours, Limoges, Lille et Nice.

Les élèves du second degré devront donc travailler dans des classes de plus en plus chargées, et, quoiqu'en dise le ministre, cela ne les aidera pas réussir leurs études.

Dans le premier degré, il y aura 3881 moyens d'enseignement supplémentaire ceux-ci seront principalement récupérés, grâce aux pertes d'emplois du second degré et par l'utilisation de moyens du dispositif plus de maîtres que de classes, sans même que celui-ci ait été vraiment évalué.

Le ministre entend ainsi poursuivre la mise en œuvre de la promesse électorale d'Emmanuel Macron, de dédoublement des classes en REP+.

Si les postes nécessaires ont été créés à grand renfort de communication, il est beaucoup moins sûr que les locaux dont disposent les écoles permettent de réaliser cet objectif partout.

La présentation des moyens a fait apparaître également une forte réduction des emplois administratifs, sur les dotations en EPLE, en services académiques et centraux.

La suppression de 200 emplois administratifs va dégrader encore un peu plus les conditions de travail des personnels des rectorats et des établissements qui sont déjà en sous-effectif.

C'est la moitié des emplois créés ces 5 dernières années qui seront supprimés.

Le ministre communique habilement sur la hausse des moyens dans le premier degré et en même temps, diminue les moyens du second degré, au risque de dégrader les conditions d'études et d'amplifier le tri social des élèves.

Alors que ce gouvernement prétend faire de l'école une priorité, il s'inquiète surtout de ne pas faire augmenter la masse salariale du ministère de l'Éducation qui représente 93 % de son budget.

Les annonces de réformes engagées, celles du bac, du lycée, de la voie professionnelle auront probablement aussi un impact en termes d'emplois dans les prochaines années, d'autres choix sont possibles pour l'avenir de notre jeunesse, ce sont des choix de société, et ceux-ci nécessitent des moyens à la hauteur des besoins.